



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

→ DGJ
Copie Air GS
Dir Com
DGATG
Concl Service
Nanterre, le 21 FEV, 2013
JNAT

**PREFECTURE
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET
DE L'ENVIRONNEMENT**

Affaire suivie par : Christine DANGLA
Chargée de mission « Territoires et Environnement »
Tél : 01.40.97.24.70
Fax : 01.40.97.23.54
Courriel : christine.dangla@hauts-de-seine.gouv.fr

n.° 237

Le Préfet des Hauts-de-Seine

A

Mesdames et Messieurs les membres de la commission
locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation énergétique
des déchets ménagers ISSEANE d'Issy-les-Moulineaux

OBJET : Réunion de la CLIS « Isséane ».

P.J. : 1

Je vous fais parvenir ci-joint, copie du compte-rendu de la réunion de la
commission locale d'information et de surveillance du centre de tri et de valorisation
énergétique des déchets ménagers ISSEANE qui s'est tenue le 19 décembre 2012 à la Sous-
Préfecture de Boulogne-Billancourt.

Monsieur LABROUCHE
Directeur Général du SYCTOM
57, Boulevard SEBASTOPOL
75001 PARIS

P/Le Préfet
La Directrice

Catherine GOUSSARD

CLIS ISSEANE
COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 19 DECEMBRE 2012

PRESIDEE PAR
Monsieur Jean-Pierre GUARDIOLA

SOUS-PREFET d'ANTONY et de BOULOGNE-BILLANCOURT

SOMMAIRE

PARTICIPANTS A LA REUNION	3
INTRODUCTION	4
1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT	4
2 PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2011 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)	4

PARTICIPANTS A LA REUNION

M. GUARDIOLA (Président) Sous-préfet de Boulogne Billancourt et Antony

Représentants de la ville d'Issy-les-Moulinaux et de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO)

Mme. LAURO Emmanuelle Chargée de mission développement durable mairie d'Issy- les-Moulinaux
 M BERANGER Etienne Elu GPSO, conseiller municipal à Issy-les-Moulinaux
 Mme CHATTON Stéphanie Chargée de mission Environnement GPSO

Représentants du SYCTOM

Mme MAUVILLAIN Sophie Directrice Développement Durable
 M. HIRTZBERGER Pierre Directeur des Services Techniques
 M.LABROUCHE Dominique Directeur Général des Services
 Mme BOURGOIS Delphine Ingénieur
 M.PELISSOU Romain Ingénieur
 M.MOREL Loïc Ingénieur

Représentants des exploitants (TSI pour ISSEANE)**TSI :**

Mme VERDET-THIEFIN Catherine Directeur Général
 M. BEA Romain Adjoint au Directeur UVE
 M. BONAMI Laurent Responsable QSE UVE
 Mme VIRATELLE Marie-Christine Directrice du centre de tri (Sita IdF)
 M.GUERIN Christophe Directeur agence tri/valorisation SITA Idf
 M. BOISSEAU Patrick Directeur Industriel et Environnement du Groupe TIRU

Représentants des Administrations

Mme DANGLA Christine Chargée de mission « territoires et environnement » à la Direction de la réglementation et de l'environnement Préfecture 92
 Mme. BERTHIER Francine Inspecteur des installations classées-DRIEE UT 92
 M. LORENZI Baptiste Chef de l'unité territoriale 92 DRIEE

Représentants des Associations

M. RIOTTOT Michel	Président Ile de France Environnement
Mme NORGUET Clotilde	Environnement 92
M.BORSENBERGER Jean	Val de Seine Vert
M. LEPARMENTIER Gil	Jour de la terre

INTRODUCTION

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé.

2. PRESENTATION DU DOSSIER D'INFORMATION DU PUBLIC (DIP) 2011 DU CENTRE DE TRI ET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE D'ISSY-LES-MOULINEAUX (UVE)

M. GUARDIOLA ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de la dernière tenue d'une CLIS, celle-ci étant amenée à être remplacée par une Commission de Suivi de Site à compter de l'année 2013.

La présentation du DIP 2011 est effectuée par TSI.

Un rappel général sur le fonctionnement global de l'installation est fait par Mme VERDET-THIEFIN.

Les résultats 2011 de l'UVE en matière d'exploitation et d'environnement sont présentés respectivement par MM. BEA et BONAMI à l'aide d'un support Powerpoint joint en annexe. Les chiffres d'exploitations sont présentés par M. BEA pour l'unité de valorisation énergétique et par madame VIRATELLE pour le centre de tri.

Les résultats environnementaux, pour les mesures en continu et les contrôles ponctuels, sont présentés par M. BONAMI.

Mesdames MAUVILLAIN et BOURGOIS du Sycptom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers présentent ensuite les résultats du suivi des retombées atmosphériques.

M.BORSENBERGER s'étonne du sens du vent dominant retenu par le Sycptom, celui-ci étant d'après lui plutôt dans un sens Nord-ouest – Sud-est.

Le Sycptom répond que les données utilisées pour la détermination des vents dominants sont les données météorologiques statistiques issues de stations météo France sur plusieurs années. M. RIOTTOT indique que le point de référence pour les mousses lui semble mal placé, à Garches, en raison de la présence de l'Autoroute A13 qui passe juste à côté.

Les résultats présentés par le Sycptom montrent également un point (n°6) situé à Meudon, où le laboratoire d'analyse mesure une quantité élevée de mercure depuis 2010 dans les mousses. Le Sycptom indique qu'à ce jour, l'origine de cette concentration n'a pas pu être déterminée.

M.BORSENBERGER précise que cela peut être dû à la présence de laboratoires situés dans le quartier, où encore de résidus des travaux de réfection de la coupole de l'observatoire.

M.BORSENBERGER demande où l'on se situe par rapport aux objectifs de pourcentage de recyclage prévus au PREDMA ; Pierre HIRTZBERGER rappelle que les objectifs pour 2019 sont de collecter 47 kg/hab/an pour les collectes sélectives (emballages ménagers hors verre et journaux/revues/magazines) et que le niveau moyen sur le territoire du Sycptom est actuellement de 32 kg/hab/an. Monsieur LEPARMENTIER exprime son mécontentement quant à la politique de développement du tri, expliquant que le taux de collecte sélective atteint est très inférieur à celui atteint dans nombre de villes ou d'autres pays, celui-ci pouvant

s'approcher dans des cas extrêmes de 70%. Il demande que les chiffres soient mis à disposition. Le Syctom répond que ces chiffres sont en ligne sur son site Internet et figurent dans son rapport annuel d'activités.

M. LEPARMENTIER s'étonne également de la forte différence entre les tonnages traités par le centre de tri et ceux traités par l'UVE. Le Syctom rappelle que les bassins versants de l'UVE et du Centre de tri sont différents et non comparables en termes de tonnages. Il ajoute qu'il réfléchit à augmenter la capacité de tri sur Isséane en utilisant la zone dédiée aux encombrants.

M. GUARDIOLA rappelle l'objet de la présente réunion, mais indique que la remarque sera portée au compte-rendu.

M. RIOTTOT se déclare satisfait de la prise en compte de sa précédente demande de voir figurer au DIP les intervalles de confiance tout en regrettant que celui de la mesure de certaines substances, comme le HCl soit si important (pour une mesure à 3,8 mg/Nm³, l'intervalle de confiance est de 2,53 mg/Nm³, ce qui revient quasiment à doubler la valeur). Il ajoute que le flux annuel étant de 9 tonnes en 2011, les riverains aimeraient avoir plus de précisions sur le tonnage réel. Il demande s'il est possible techniquement d'abattre plus de HCl. L'exploitant répond que des démarches ont été entreprises dans ce sens en rénovant l'installation d'injection de bicarbonate de sodium et ont porté leurs fruits en 2012.

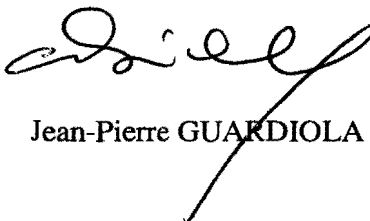
M. RIOTTOT fait également remarquer que les transferts d'ordures ménagères en provenance ou vers les autres sites représentent une circulation importante, avec la pollution associée. Il indique que l'association Ile de France Environnement va mener une action avec la région pour inciter à utiliser des solutions moins polluantes (limiter le nombre de camions diesel et développer d'autres carburants type GNV). Il demande par ailleurs que lorsque l'on parle de valorisation de mâchefers, le terme valorisation soit mis entre guillemets.

M. LEPARMENTIER demande pourquoi les ferrailles ne sont pas évacuées par voie fluviale car le Syctom devrait être exemplaire.

TSI rappelle que la destination des petites ferrailles n'est plus Bonneuil sur Marne mais Dunkerque. Le Syctom ajoute que le transport par péniche nécessite une capacité de stockage importante des produits avant leur chargement. L'utilisation de cette voie alternative n'est efficace que si les bateaux sont suffisamment remplis. Or, le site ne dispose pas d'espace suffisant pour permettre un stockage important des ferrailles.

Le Syctom précise également que les grosses ferrailles sont toujours acheminées à Bonneuil-sur-Marne, regroupées, puis envoyées dans le Nord par péniche.

L'ordre du jour étant épuisé, M. GUARDIOLA ferme la séance et donne rendez-vous aux participants à l'année prochaine.



Jean-Pierre GUARDIOLA